



# Commune de Griselles

12, rue de la Mairie

45210

Tél. : 02.38.96.60.10

Fax : 02.38.96.69.29

E-mail : mairie-griselles@wanadoo.fr

## **COMPTE-RENDU DE SEANCE DU 27 JUILLET 2020**

**Présents** : M. MADEC CLEI Claude, Maire, Mmes : BOILLET Valérie, DEMATTEI Isabelle, LECLERE Kristelle, NOUVELLON Sylvie, SAMICO Sandrine, MM : BAUDUIN Louis, BIK Stéphane, COLLOT Didier, DIMASSI Salah, FOURNIER Pascal, MARIA Daniel, MERLO Sébastien, MUZARD Jules, ROGER Yves

**A été nommé secrétaire** : M. ROGER Yves

### **Objet des délibérations**

- Approbation du compte de gestion 2019 du Budget annexe « Lotissement Terres du Bourg » établi par le receveur municipal
- Approbation du compte administratif 2019 du Budget annexe « Lotissement Terresdu Bourg"
- Affectation des résultats du Budget annexe « Lotissement Terres du Bourg »
- Approbation du Budget Primitif 2019 - Budget annexe « Lotissement Terres du Bourg »
- Taux d'imposition des taxes directes locales 2020
- Subventions allouées aux Associations et autres pour 2020
- Tarif cantine et garderie
- Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Communal établi par le receveur municipal
- Approbation du compte administratif 2019 - Budget Communal
- Affectation des résultats du Budget Communal
- Approbation du Budget Primitif 2020 - Budget Communal
- Demande de subventions

Le procès-verbal de la séance du 16 Juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

**réf : 2020-24** - Approbation du compte de gestion 2019 du Budget annexe « Lotissement Terres du Bourg » établi par le receveur municipal

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 du budget annexe des terres du bourg, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif et l'état du Passif,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal,

1° - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe des terres du bourg dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

**réf : 2020-25** - Approbation du compte administratif 2019 du Budget annexe « Lotissement Terres

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Louis BAUDUIN, doyen d'âge délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 du budget annexe des terres du bourg de Griselles dressé par M. Claude MADEC-CLEÏ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1 - Lui donne acte de la présentation faire du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recette	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	-	-	109 272.82	-	109 272.82	-
Opérations de l'exercice	5 287.50	-	-	-	5 287.50	-
TOTAUX	5 287.50	-	109 272.82	-	114 560.32	-
R.A.R	-	-	-	-	-	-
Résultats Définitifs	5 287.50	-	109 272.82	-	114 560.32	-

2 - Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4- Arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus

5- Ont voté pour cette délibération : Mmes BOILLET, NOUVELLON, LECLERE, SAMICO et DEMATTEÏ et MM. ROGER, MARIA, FOURNIER, BIK, DIMASSI, MERLO, MUZARD, BAUDUIN et COLLOT.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

**réf : 2020-26** - Affectation des résultats du Budget annexe « Lotissement Terres du Bourg »

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,

Considérant le compte de gestion du receveur conforme,

Statuant sur l'affectation du résultat d'investissement de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement de 5 287.50 € et un déficit d'investissement de 109 272.82 €,

**DECIDE** d'affecter le résultat de l'exploitation du budget annexe des terres du bourg comme suit :

Affectation à l'article 002 Dépense de fonctionnement : 5 287.50 €

Affectation à l'article 001 Dépense d'investissement : 109 272.82 €

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

**réf : 2020-27** - Approbation du Budget Primitif 2019 - Budget annexe « Lotissement Terres du Bourg »

M. le Maire présente au Conseil Municipal le budget annexe primitif des terres du bourg 2020.

**Les Membres du Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**VOTE** le Budget Annexe Primitif Unique des Terres du Bourg 2020 qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 360 445.97 € et pour la section d'investissement en dépenses et en recettes à 348 350 €.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

**réf : 2020-28 - Taux d'imposition des taxes directes locales 2020**

M. le Maire fait part au Conseil Municipal des bases d'imposition pour l'année 2020. Il rappelle également les taux votés en 2019, à savoir :

- Taxe Foncière : 19.62 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 43.70 %

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2020, savoir :

- Taxe Foncière : 19.62 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 43.70 %

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

**réf : 2020-29 - Subventions allouées aux Associations et autres pour 2020**

M. le Maire fait un compte-rendu de la réunion qu'il a organisé avec les présidents d'association de la commune. Dans la mesure où de nombreuses activités n'ont pu se réaliser suite au COVID 19, il leur a proposé de réduire sensiblement le montant des subventions ce qui représente un versement de 60% par rapport à l'an dernier.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

**VOTE** une enveloppe globale de 3 530 € au Budget Primitif Communal 2020.

**VOTE** les subventions pour les associations ci-après :

<b>Associations</b>	<b>Subvention 2020</b>
Anciens combattants	240
Coopérative scolaire école « Les hirondelles »	1 200
Fédération ennemis des cultures	20
Griselloisirs	480
Gris'kids	300
Histoire de Griselles	330
Joie de vivre	600

Choeur la Doré de Griselles	210
Société de pêche de Griselles	150
<b>MONTANT DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES (€)</b>	<b>3 530 €</b>

**Ces subventions seront versées sous réserve d'avoir reçu auparavant le rapport moral et le rapport financier de chaque association.**

**DIT** que la somme est prévue au BP 2020, Chapitre 65.

N'a pas pris part au vote M. BIK Stéphane.

A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 2)

**réf : 2020-30 - Tarif cantine et garderie**

M. le Maire rappelle les engagements de campagne à savoir la diminution du tarif de cantine et de garderie pour la prochaine rentrée scolaire, soit une diminution de 10% par rapport au prix actuel.

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**

**FIXE pour l'année scolaire 2020/2021 :**

- le prix du repas à 2.65€ par enfant pour les familles ayant inscrit leur(s) enfant(s) à l'année
- le prix du repas occasionnel à 3.50€ par enfant
- le prix du repas à 2.65€ pour un adulte.
- le prix de la garderie du matin à 1.80 €
- le prix de la garderie du soir à 2.25 €.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

**réf : 2020-32 - Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Communal établi par le receveur municipal**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 de la Commune, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif et l'état du Passif,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**Le Conseil Municipal,**

1° - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

**réf : 2020-33 - Approbation du compte administratif 2019 - Budget Communal**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Louis BAUDUIN, doyen d'âge délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 de la Commune de Griselles dressé par M. Claude MADEC-CLEÏ Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1 - Lui donne acte de la présentation faire du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	-	665 288.34	217 953.86	-	-	447 334.48
Opérations de l'exercice	451 855.37	641 718.21	235 799.48	235 529.71	687 654.85	877 247.92
Totaux	451 855.37	641 718.21	235 799.48	235 529.71	687 654.85	877 247.92
Résultat de l'année		189 862.84	269.77		-	189 593.07
<b>Résultat au 31/12/2019</b>		<b>855 151.18</b>	<b>218 223.63</b>			<b>636 927.55</b>
R.A.R	-	-	10 300.00	59 748.00	-	49 448.00
Part affecté à l'investissement	168 775.63					-
Résultats Définitifs affectés au BP 2020		686 375.55	218 223.63		-	-

2 - Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4- Arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus

5- Ont voté pour cette délibération : Mmes BOILLET, NOUVELLON, LECLERE, SAMICO et DEMATTEÏ et MM. ROGER, MARIA, FOURNIER, BIK, DIMASSI, MERLO, MUZARD, BAUDUIN et COLLOT

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

**réf : 2020-34 - Affectation des résultats du Budget Communal**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,

Considérant le compte de gestion du receveur conforme,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,

Statuant sur l'affectation du résultat d'investissement de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 855 151.18 €,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit d'investissement de 218 223.63 €,

**Constatant qu'il y a un reste à réaliser en dépenses d'investissement de 10 300 € et en recettes d'investissement de 59 748€,**

**DECIDE** d'affecter le résultat de l'exploitation comme suit :

Affectation à l'excédent reporté 002            686 375.55 €

Affectation à l'article 1068 Recettes        168 775.63 €

Affectation à l'article 001 Dépenses        218 223.63 €

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

**réf : 2020-35 - Approbation du Budget Primitif 2020 - Budget Communal**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2020.

**Les Membres du Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**

**VOTE** le Budget Primitif Unique 2020 qui s'équilibre en dépenses et recettes pour la section de fonctionnement à 1 088 506.85 euros et pour la section d'investissement à 470 524.65 euros.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

**réf : 2020-31 - Demande de subventions**

M. Le Maire rappelle qu'il a été prévu au BP 2020, l'achat de matériels divers pour la cantine scolaire Il propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention dans le cadre de la DETR ainsi que de solliciter également le Conseil Départemental.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**SOLLICITE** une subvention dans le cadre de la DETR

**SOLLICITE** une subvention auprès du Département du Loiret,

**AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents nécessaires relatifs à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

**Affaires diverses**

M. le Maire informe le conseil qu'il a reconduit M. CHAMBRIN Jean-Luc, ancien délégué au comité de bassin de la Cléry, dans ses fonctions de délégué titulaire et qu'il a proposé à Mme BOILLET Valérie d'être sa suppléante. Les deux ont donné leur accord.

Le site internet est en cours de restructuration. Il a été inséré sur la page d'accueil la liste des référents par secteur.

M. le Maire informe le conseil qu'un appel à candidature va être fait pour les postes concernant le périscolaire pour l'année 2020/2021.

Le Maire  
Claude MADEC CLEI

